

Centrale solaire photovoltaïque de La Fénaſſe

Dossier de permis de construire actualisé contenant les dernières versions des pièces PC 01 à 08 ayant fait l'objet de modifications lors des compléments apportés lors de l'instruction

Commune de Corneilhan : PC n°034 084 13 Z 004

Commune de Lignan sur Orb : PC n°034 140 13 N 0022



INSTALLATION D'UN PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, D'UN POSTE DE LIVRAISON ET DES EQUIPEMENTS ASSOCIES

SARL CS La Fénaſſe

74 rue Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034
34 536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **PC 1a** **Plan de situation sur extrait de carte IGN**
- **PC 1b** **Plan de situation sur vue cadastrale**
- **PC 2** **Plan de masse du projet**
- **PC 3a** **Plan de coupe du terrain et des constructions**
- **PC 3b** **Plan de coupe du poste de livraison**
- **PC 3c** **Plan de coupe des structures photovoltaïques**
- **PC 4** **Notice descriptive**
- **PC 5** **Plan des façades et dimensions du poste de livraison**
- **PC 6** **Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement**
- **PC 7** **Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement proche**
- **PC 8** **Photographie permettant de situer le terrain dans son environnement lointain**





PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

INTRODUCTION

La SARL CS La Fénasse a déposé le 4 septembre 2013 sur Lignan-sur-Orb et le 5 septembre 2013 sur Corneilhan des demandes de permis de construire relatives à un unique projet solaire photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la Fénasse et ses abords.

Ce site avait été initialement identifié dans le cadre de l'étude que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) avait réalisée sur l'ensemble de son territoire dans le but de développer des projets solaires au sol sur des terrains présentant les caractéristiques définies en amont par l'ensemble des communes, la cible prioritaire étant les sites anthropisés. La zone initialement ciblée par la CABM a été dans un premier temps réduite afin de diminuer la surface agricole concernée par la zone d'étude, puis de nouveau réduite dans le cadre de la réalisation de l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

Le dossier a fait l'objet de plusieurs demandes de compléments, auxquelles la SARL CS La Fénasse a systématiquement répondu :

- 1^{er} complément (02/12/2013) : complément apportant des précisions sur les pièces PC 02 (plan de masse), PC 04 (citerne) et PC 06 (photomontages relatifs aux locaux techniques, à la citerne, et au portail) ;
- 2^{ème} complément (04/03/2015) : apport de précisions sur les impacts relatifs aux zones Natura 2000 ;
- 3^{ème} complément (02/06/2017) : actualisation des pièces PC1a, PC1b, PC2, PC3a, PC3c et PC5 suite à une **modification du contour du projet**. En effet suite à des échanges entre CS la Fénasse, la CABM, le SCOT du Biterrois et les services de l'Etat, la parcelle BB68, cultivée et représentant une surface de 1,68 ha, a été exclue afin que **le projet soit parfaitement compatible avec les directives d'orientation générale du SCOT du Biterrois**.
- 4^{ème} complément (17/07/2017) : complément portant simplement sur le plan de masse PC2 (ajout de cotes) ;
- 5^{ème} complément (06/03/2018) : mise à jour des CERFA et de la pièce PC 04 (notice descriptive) dans le but d'une mise en cohérence avec les éléments apportés par le complément 3 (réduction du contour du projet).
- 6^{ème} complément (25/06/2018) : complément portant sur une réévaluation des impacts environnementaux du projet suite à la réduction de la taille de la centrale solaire.

L'objet du présent dossier est de compiler et regrouper dans un seul et même document les dernières versions actualisées des pièces PC 01 à 08 ayant fait l'objet de modifications lors des compléments précités au cours de l'instruction administrative.

Précisons également :

- La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a rendu un avis tacite sur le projet en date du 11 octobre 2018 ;
- La commune de Lignan-sur-Orb a procédé à une procédure de Déclaration de Projet afin de mettre en compatibilité son PLU (approbation du Conseil Municipal du 09 septembre 2014) et créant une zone Np autorisant expressément ce projet solaire.
- Concernant la commune de Corneilhan, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a rendu un avis favorable sur le projet en date du 19 mars 2019.



CS La Fénasse

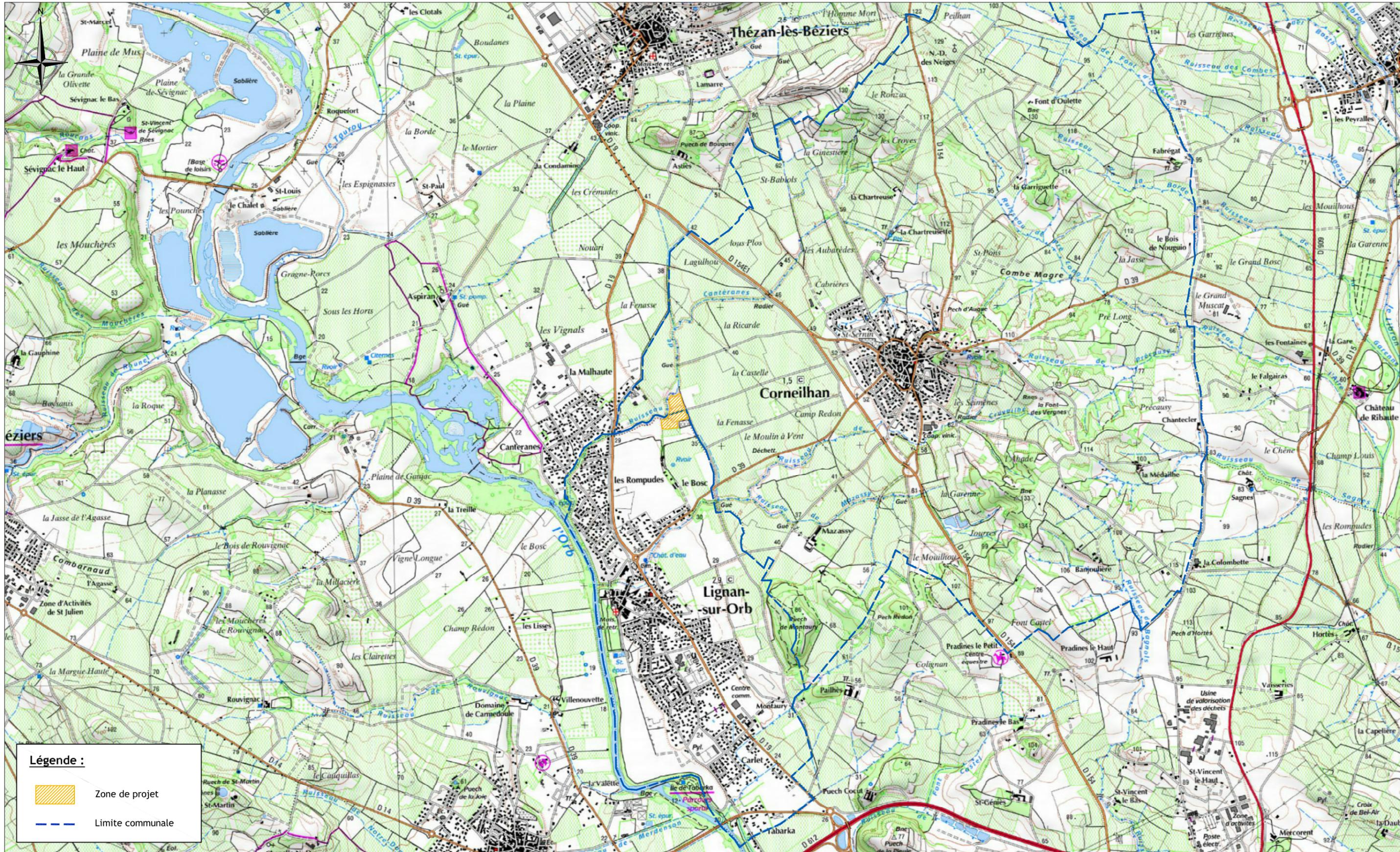
Compléments : PC1a - Plan de situation

Communes de Corneilhan et de Lignan-sur-Orb (34)

- Date : mai 2017
- Echelle : 1 / 25 000e
- Format : A3

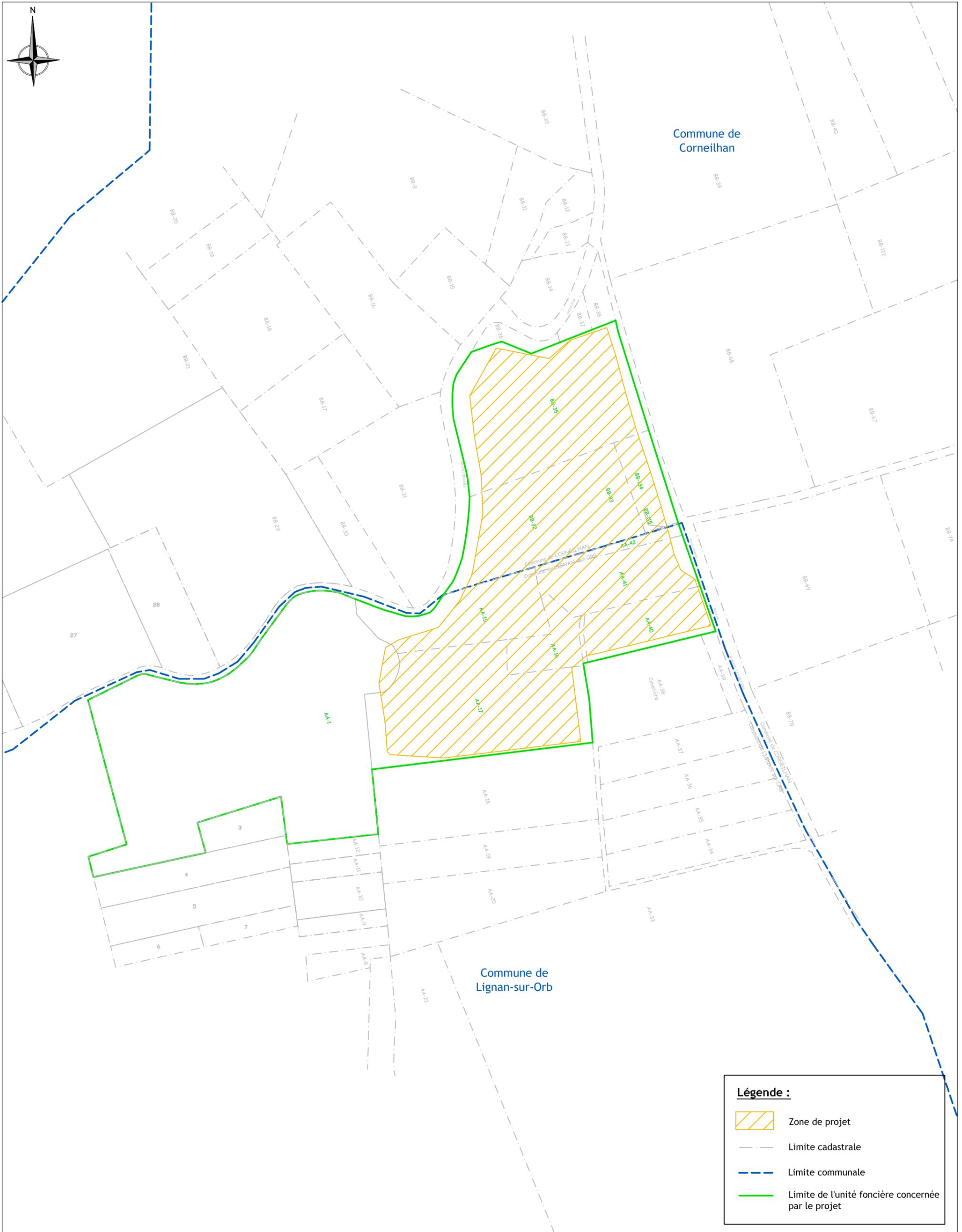


Domaine de Patau - 34420 Villeneuve-lès-Béziers
Tél. : 04 67 26 61 28 - contact@quadran.fr





● Date : mai 2017 ● Echelle : 1 / 2 000e ● Format : A3



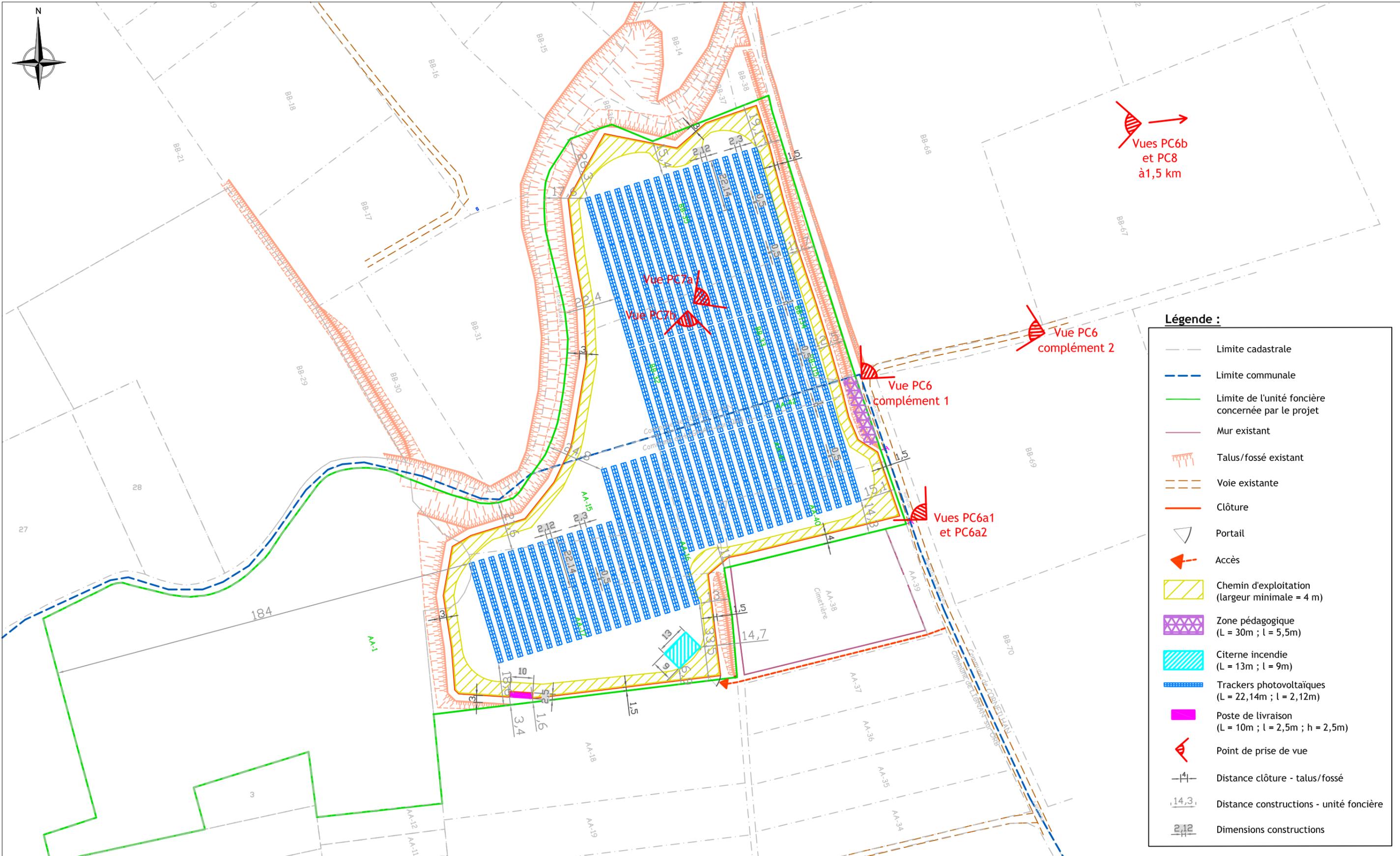


CS La Fénasse
Compléments : PC2bis - Plan de masse coté
 Communes de Corneilhan et de Lignan-sur-Orb (34)

- Date : juillet 2017
- Echelle : 1 / 1 500e
- Format : A3



Domaine de Patau - 34420 Villeneuve-lès-Béziers
 Tél. : 04 67 26 61 28 - contact@quadran.fr





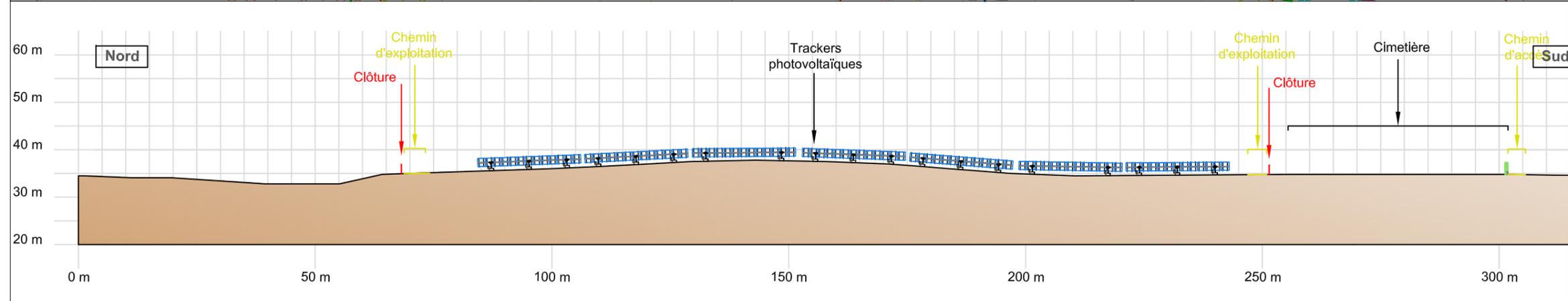
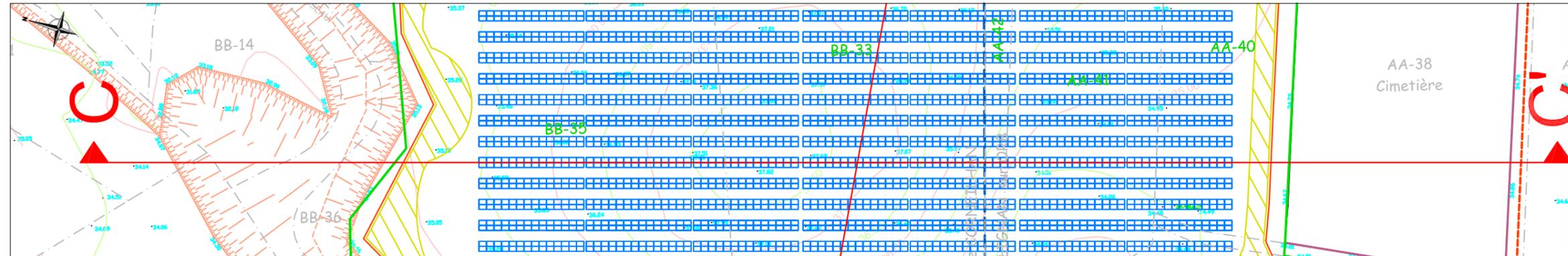
CS La Fénasse
Compléments : PC3a - Coupes du terrain et des constructions
 Communes de Corneilhan et de Lignan-sur-Orb (34)

- Date : mai 2017
- Echelle : 1 / 1 000e
- Format : A3

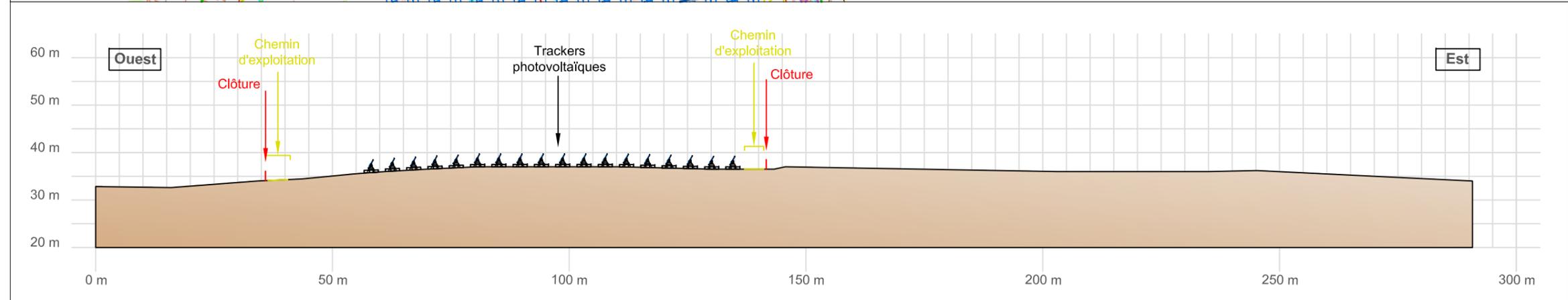
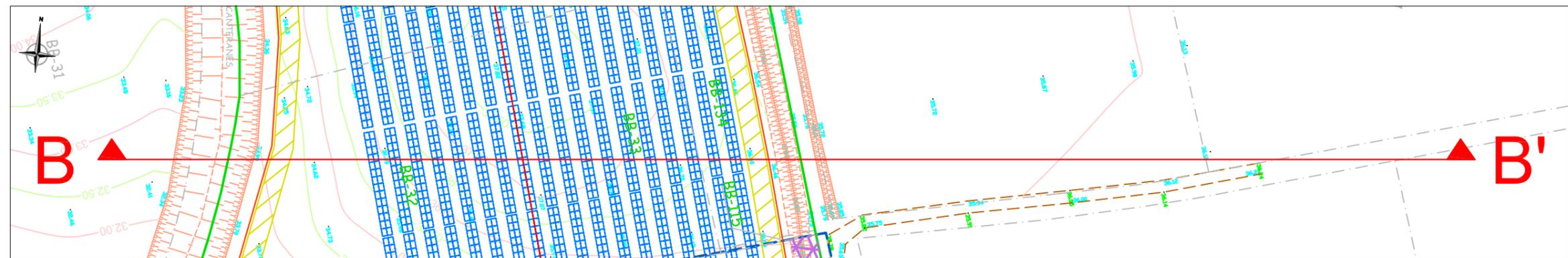


Domaine de Patau - 34420 Villeneuve-lès-Béziers
 Tél. : 04 67 26 61 28 - contact@quadran.fr

Coupe CC'



Plan de coupe
 Echelle : 1 / 5 000e



Coupe BB'



PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

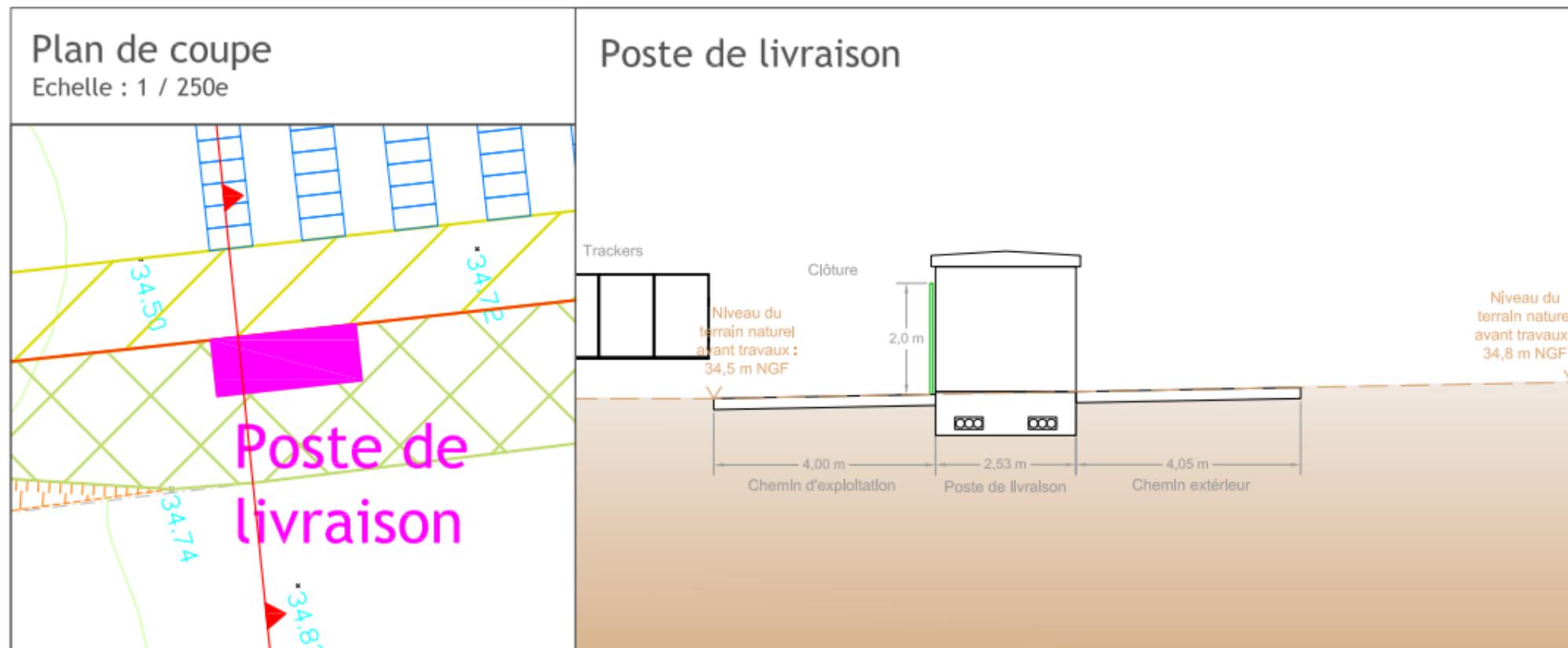
PC 3b : Coupe du poste de livraison

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

- Date : août 2013
- Format : A3
- Echelle : 1/100e



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr





CS La Fénaesse

Compléments : PC3c - Coupes des structures photovoltaïques

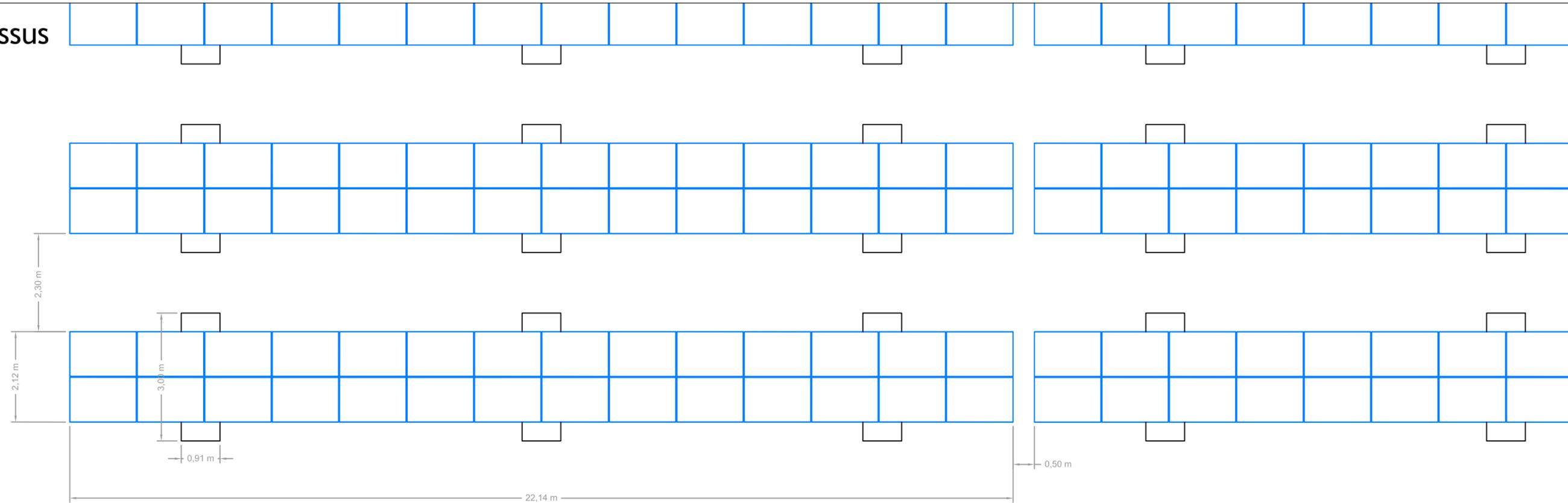
Communes de Corneilhan et de Lignan-sur-Orb (34)

- Date : mai 2017
- Echelle : 1 / 100e
- Format : A3

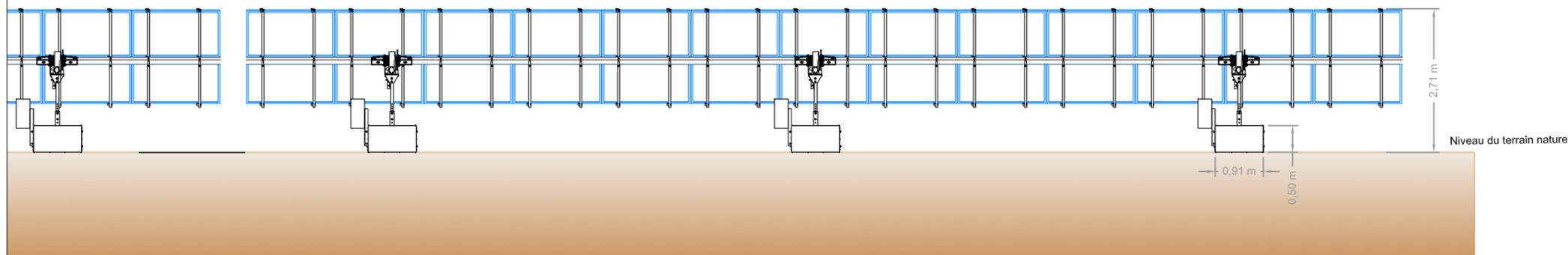


Domaine de Patau - 34420 Villeneuve-lès-Béziers
Tél. : 04 67 26 61 28 - contact@quadran.fr

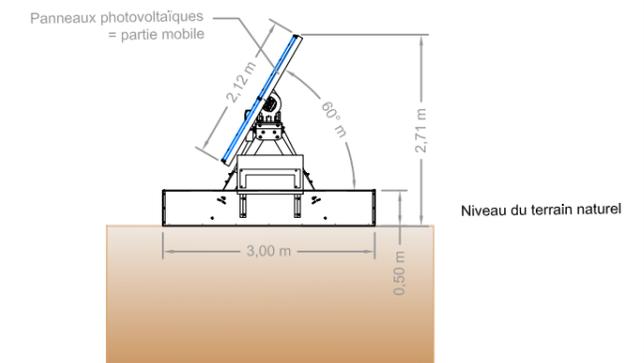
Vue de dessus



Vue de face



Vue de côté





PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

PC 4 : Notice Descriptive

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

- Date : février 2018
- Format : A3



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

Le terrain

Situation du terrain

Le terrain concerné par la mise en œuvre de ce projet solaire est situé sur les communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan, au lieu-dit de la Fénasse, au droit de l'ancienne décharge anciennement gérée par le « Syndicat Intercommunal Lignan-Corneilhan », et de ses abords. L'ancienne décharge a été réhabilitée avec une dernière mise en place de couche terreuse courant 2007. Le site concerné est à environ 1,5 km au nord du centre de Lignan sur Orb et à 1,6 km à l'ouest du centre de Corneilhan.

Les parcelles concernées par le projet dans son ensemble appartiennent soit à des propriétaires privés, soit aux deux communes concernées. La surface réellement concernée par le projet, celle clôturée représente 2,7 hectares. On compte une emprise clôturée de 1,2 hectare sur la commune de Corneilhan, et 1,5 hectare sur la commune de Lignan sur Orb. On retrouve ainsi une puissance installée de 777 kWc installée sur la commune de Corneilhan, et de 816 kWc installée sur la commune de Lignan sur Orb. La puissance totale de la centrale s'élève ainsi à 1 593 kWc.

Aucune partie des installations qui seront mises en œuvre n'est située en espace boisé classé, ni en site classé, ni dans une zone bénéficiant d'une protection réglementaire, ni dans une Znieff.

L'altimétrie sur l'ensemble du site varie entre +34m NGF et + 37.5m NGF.

Présentation du terrain

Nature et description du terrain et de ses abords

Le terrain est donc principalement concerné par l'ancienne décharge, dont un léger dôme caractéristique de ce type de site est visible sur la partie centrale du projet. D'anciennes vignes, une parcelle agricole et des terrains en friche composent le reste du terrain concerné. Aucune végétation particulière n'est à noter sur le terrain concerné, hormis des arbres de faible hauteur situés en partie ouest, l'ancienne décharge étant recolonisé par des herbes caractéristiques d'un terrain en friche.

Le projet est bordé sur sa partie ouest par le ruisseau de Cantéranes, et au Sud-Est par le cimetière de Lignan sur Orb.

La future zone clôturée est principalement entourée de terrains cultivés en vigne, et plus ponctuellement de zones en friche.

Description des constructions sur, et autour du terrain

Aucune construction n'est actuellement présente sur le terrain, et aux abords on peut uniquement noter la présence du cimetière. On peut néanmoins noter la présence de pylônes supportant l'ancienne ligne France télécom qui arrive sur le site, vestige de l'utilisation de la décharge.



PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

PC 4 : Notice Descriptive

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

- Date : février 2018
- Format : A3



Le projet

Les panneaux solaires

Les unités de base d'un projet photovoltaïque sont les panneaux solaires, lesquels seront installés sur des systèmes dits « trackers » qui permettront de suivre la course du soleil sur un axe est-ouest. Ce sont des trackers à un axe, et ils sont orientés selon un axe nord-sud.

Ces modules sont testés contre les chocs, les charges de pression, et sont traités pour être antireflets. Ils sont posés sur des structures métalliques qui reposent elles-mêmes sur des pieux qui seront enfoncés directement dans le sol, ou seront posés sur des structures de type gabions sur la partie de l'ancienne décharge concernée par le projet. La structure de base sera une table sur laquelle seront posés 28 modules. Les tables seront posées de manière à épouser la forme du terrain, ce qui fait qu'aucun mouvement de terrain n'est prévu.

Les onduleurs

Élément indispensable à toute centrale photovoltaïque, les onduleurs convertissent le courant continu généré par les modules, en courant alternatif propre à la consommation. D'un nombre total de 29, ils sont disposés sur les supports des tables d'assemblage de manière régulière et cohérente en fonction des contraintes électriques de la centrale.

Poste de livraison

La réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol requiert pour son bon fonctionnement la mise en place d'un poste de livraison. Le poste de livraison sera situé en bordure de site - de manière à être accessible depuis l'extérieur - il sera d'une surface d'environ 25m², reposera sur une dalle posée sur le sol de même surface et sera agrémenté de pierres sèches.

Clôture, portails, végétation et accès sur le terrain

Le site sera protégé par une clôture rigide en treillis soudé, soutenue par des poteaux. La hauteur de cette clôture sera de 2m par rapport au terrain naturel et sera constituée de mailles larges de 10cm x 5cm environ, et elle sera de couleur verte. De petites ouvertures y seront ponctuellement aménagées - tous les 100 m environ - de manière à pouvoir laisser passer la petite faune.

La faible végétation sera enlevée dans la zone clôturée de manière à permettre la mise en œuvre des structures. Hormis pour la mise en œuvre du chemin de circulation interne et pour la pose du poste de livraison, le sous-sol ne sera pas affecté. La manière dont les pieux supportant les modules seront mis en œuvre permettra à la végétation de repousser assez rapidement après le chantier.

L'accès au site sera possible par un portail de même hauteur que la clôture, avec double vantaux métalliques ouvrant à la française. La couleur de ces portails sera identique à la clôture d'enceinte. L'accès principal au terrain se fera par le nord-est depuis le chemin de Castelle.

Un premier linéaire végétal sera installé à l'est du projet, en continuité du cimetière, de manière à être cohérent avec la végétation existante au niveau du cimetière. Une seconde zone sera en partie végétalisée, à l'ouest du projet, sur le talus bordant le projet.

Citerne

Afin de respecter les préconisations du SDIS, une citerne d'eau sera installée sur le site et son périmètre sera clôturé. Cette dernière aura une capacité de rétention de 120 m³, afin de permettre de délivrer un volume de 60 m³/h pendant 2 heures.

Eaux usées et eaux pluviales

Aucun rejet d'eaux usées n'aura lieu sur cette installation. En ce qui concerne les eaux pluviales, les modifications engendrées par l'installation photovoltaïque seront négligeables. Bien que constituant une surface faible d'interception des eaux de ruissellement, l'écartement entre les panneaux permet de conserver une surface d'infiltration nettement suffisante. L'espacement des lignes de modules permettra également un écoulement intermédiaire des eaux ruisselant sur les panneaux, limitant ainsi la concentration des écoulements.)

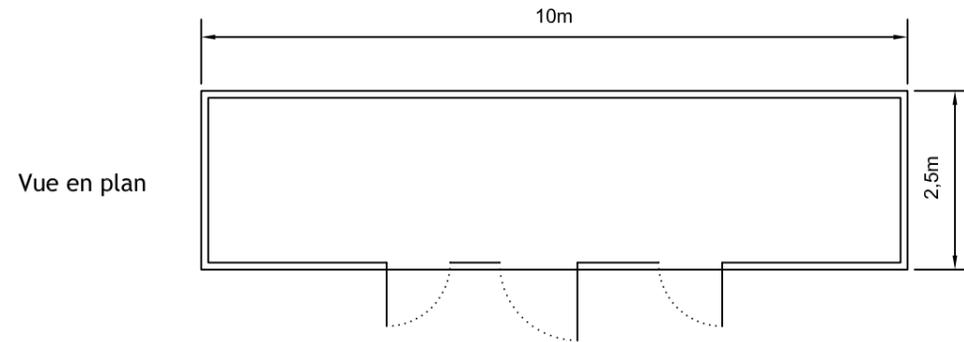
Le chemin de circulation interne ne créera pas de zone imperméabilisée et la surface totale du poste de livraison sera d'environ 25m², ce qui est négligeable compte tenu de la surface du projet. De plus, la topographie du site ne sera pas modifiée ; les écoulements d'eaux pluviales se feront d'une manière similaire à la situation actuelle.

Panneaux pédagogiques

Pour ce projet, des panneaux pédagogiques seront affichés et placardés sur la clôture. Ces derniers seront positionnés à hauteur réglementaire pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ces panneaux seront directement accessibles depuis la voie publique.

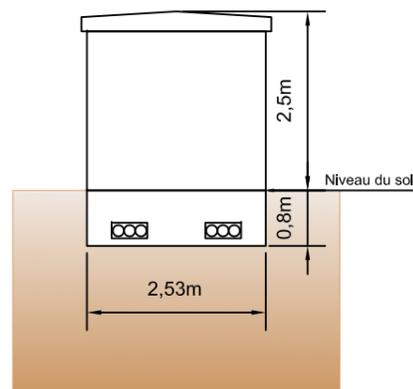


Poste de livraison

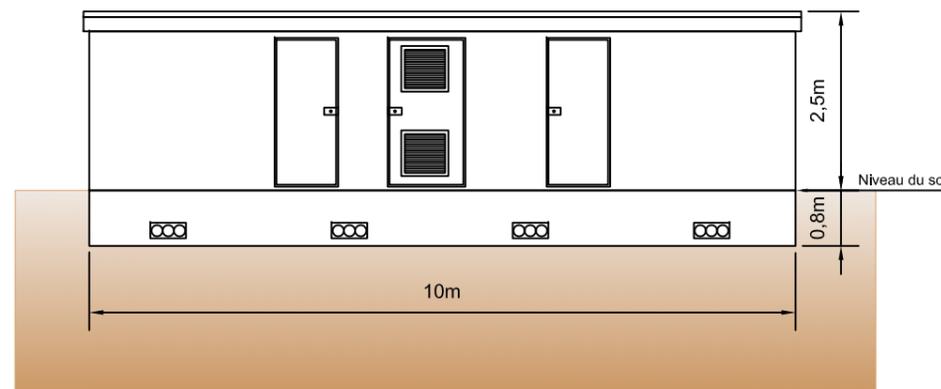


Habillage extérieur :
pierres teinte gris clair

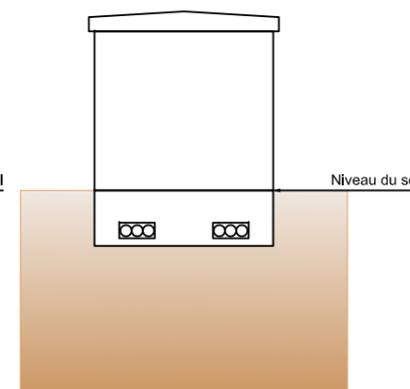
Face gauche



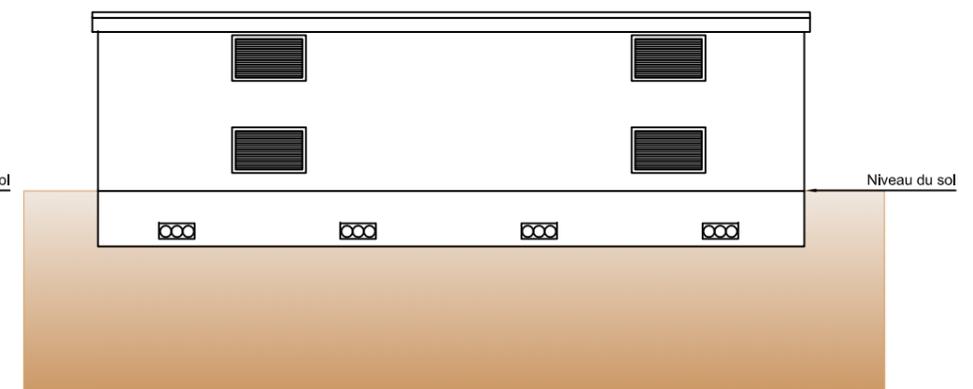
Face avant



Face droite



Face arrière



Locaux techniques

Contrairement au précédent dossier déposé, dans cette nouvelle version il n'y a pas de locaux techniques autres que le poste de livraison.



PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

PC 06 / 07 / 08 - Insertion du projet dans son environnement

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

● Date : août 2013

● Format : A3



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

La pièce PC06 doit présenter des vues permettant d'apprécier la situation du projet par rapport aux alentours de la zone concernée. Les 2 premières vues ci-dessous (PC06a1 et PC06a2) présentent un visuel du projet depuis l'angle nord-est du cimetière, sans, puis avec la végétalisation prévue. Ces points de vue permettent de voir notamment la zone pédagogique et un local technique, lequel apparait sur la droite. La vue page suivante présente le projet dans son environnement global, vu depuis Corneilhan.



Vue PC6a1



Vue PC6a2



PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

PC 06 / 07 / 08 - Insertion du projet dans son environnement

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

● Date : août 2013

● Format : A3



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr



Vue PC6b

Cette vue montre le projet dans son environnement global, avec une vue zoomée à 250% par rapport à ce que percevra l'œil humain.



CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE CS LA FENASSE
PIECES COMPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PC06 Complément

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

■ Date : Novembre 2013



Ce photomontage - réalisé depuis un point situé à l'est du projet - permet de voir la citerne et une partie du chemin périphérique interne, ainsi que le portail qui est visible juste avant les locaux techniques





PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

PC 06 / 07 / 08 - Insertion du projet dans son environnement

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

● Date : août 2013

● Format : A3



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

La pièce PC07 doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation et des terrains avoisinants.
Les vues PC07a et PC07b présentées ci-dessous sont prises depuis la partie nord de la zone projet, sur le sommet du dôme de déchets



Vue PC07a

Cette photo prise depuis la butte située sur l'ancienne décharge est prise en direction de l'est. On voit apparaître le village de Corneilhan, à droite.



Vue PC07b

Cette photo est prise depuis le même endroit, mais en direction du sud-ouest. La partie sud de la décharge apparaît au premier plan.



PROJET SOLAIRE DE LA FENASSE

PC 06 / 07 / 08 - Insertion du projet dans son environnement

Communes de Lignan sur Orb et de Corneilhan (34)

● Date : août 2013

● Format : A3



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
t. 04 67 32 63 30 - contact@quadran.fr

La pièce PC08 doit permettre de montrer une vue plus lointaine du terrain, dans son environnement.
Les deux vues ci-dessous montrent le terrain et ses alentours, depuis Corneilhan, la seconde vue étant une vue zoomée à 250%.



Vue PC08



Vue PC08 zoomée à 250%